

Compte-rendu du conseil de l'ED du 29 Juin 2017

Membres présents : Sonia Asseum, Marc Daniel, Emmanuel Godard, Pierre Mathieu, Olivier Michalon, Brigitte Mossé, Anne Pichon, Mustapha Ouladsine, Jacques Pinaton, Liva Ralaivola.

Membres excusés : Raphaèle Herbin, Pascal Hubert,

Membres représentés : Frédéric Béchet (procuration à Liva Ralaivola), Jacques Liandrat (procuration à Anne Pichon),

Membres invités : Michel Boileau, Denis Lugiez, Lauriane Mulliez (directoire du labex), Mihai Bostan, Victor Chepoi, Isabel Demongodin (représentants des masters), Assia Benabdallah (représentante de la direction de l'I2M en l'absence de Raphaèle Herbin).

1. Approbation du PV du 30/03/2017

2. Informations générales

- La formation continue est toujours en discussion.
- Les comités de suivi sont mis en place, le suivi de thèse devient annuel.
- Le prix de thèse a été accordé à un doctorant de l'I2M.
- Un contrat doctoral inter ED (I2M, ED secondaire), un contrat AMU/CEA (LSIS), et un contrat Doc2AMU (LIF, ED secondaire) ont été obtenus.

3. Budget

Nous avons engagé la quasi-totalité de notre budget (3k pour l'aide à la formation et à la mobilité, 8k pour la diffusion scientifique, 1,5k pour la formation doctorale ECM et CEA). Etant donné qu'une grande partie de notre budget a été consommée pour l'aide à la formation et à la diffusion scientifique nous avons demandé une rallonge au collège doctoral (après la tenue du conseil 2000 euros supplémentaires nous ont été accordés). Une demande nous est faite : 500 euros pour financer le prix du meilleur article jeune chercheur lors du 11ème Colloque sur la Modélisation des Systèmes Réactifs (<http://www.lsis.org/msr2017/>) qui aura lieu sur Marseille du 15 au 17 nov. 2017, colloque co-organisé par le LIF (P.-A. Reynier) et le LSIS (I. Demongodin). Le conseil donne son accord pour une subvention de 500 euros.

4. Formation doctorale et Cours ED

Suite à la visite de l'HCERES et les demandes de beaucoup d'ED les heures de formation CIPE sont désormais incluses dans le CIF et comptent comme heures de formation professionnalisantes.

Il est rappelé que l'exigence des 100H de formation est valable pour tous les doctorants sauf pour ceux qui sont salariés pour une activité non spécifique à la thèse. Les doctorants en thèse CIFRE sont dispensés des 50H professionnalisantes.

Des cours spécifiques ED pouvant accueillir des doctorants, des jeunes chercheurs et des M2 sont désormais possibles, comptabilisés dans le service des enseignants. Une réunion avec le collège doctoral, la direction de l'UFR et les directeurs de départements est prévue le 11 juillet. Nous proposons de renouveler la demande de l'an passé, càd, 2 cours en math, 2 cours en info, de 20H CM chacun. Attention, il faudra également des IP pour les doctorants.

5. Classement des demandes de contrats doctoraux InterED

L'appel d'offres ED 184 et Labex est commun. Nous avons reçu au total 39 dossiers, dont 2 demandes de financement partiel. 25 candidats, pré-sélectionnés par les labos, ont été auditionnés les 15 et 16 juin par un panel représentatif des laboratoires, du labex et de l'ED et composé de 6 personnes. Un compte-rendu de ces auditions a été envoyé aux DU.

Nous disposons cette année de 7 contrats ED et 1/1,5 contrats Labex. Pour rappel sur les trois dernières années nous avons obtenu au total 21 contrats classiques (11 I2M, 5 LIF, 5 LSIS), 5 contrats présidents (5 I2M), 7 contrats Labex (3 I2M, 2 LIF, 2 LSIS).

Le conseil élargi classe 2 dossiers (pour un total de 36+24 mois) pour le Labex et 7 dossiers pour l'ED. Plusieurs listes complémentaires sont établies, une pour chaque contrat du labex, et deux, une en info et une en maths, pour les contrats de l'ED. Trois dossiers sont soumis à arbitrage pour l'attribution d'un contrat sur contingent présidentiel.

La procédure de gestion de la liste d'attente sera la même que celle de l'an passé. Les candidats sur la liste principale seront informés immédiatement et devront renvoyer une attestation d'acceptation d'ici une semaine, càd au plus tard le 7 juillet. La liste des candidats ayant accepté sera transmise à la DRV. Les candidats sur la liste complémentaire seront informés par courrier électronique (avec leur(s) directeur(s) en copie) qu'ils sont sur liste complémentaire. Ils seront

avertis que si un contrat pouvait leur être proposé suite à des désistements, ils seraient contactés par courrier électronique et tenus d'y donner suite sous 8 jours (hormis de la période du 15 juillet au 15 août).